

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Mercredi  
2017 (10)  
4 octobre** Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 4 octobre 2017 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Madeleine Proulx	Johanne Baillargeon
André Savage	Isabelle Parent
Alain Lalonde	

Était absent le conseiller André Lapierre.

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

\*\*\*\*\*

Madame la Mairesse constate le quorum et procède à l'ouverture de la présente séance. Les procédures du déroulement de la soirée sont indiquées.

\*\*\*\*\*

**17-210 1- Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

Que l'assemblée soit et est ouverte.

**17-211 2- Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**17-212 3- Adoption du procès-verbal**

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2017 soit et est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4.0 Rapport d'activités de la mairesse**

**5.0 Lecture du résumé des correspondances reçues**

## 5.1 Dépôt des 2 états comparatifs financiers en date du 28 septembre 2017

### 17-213 6.0 Adoption des comptes à payer au montant de 44 256.43 \$

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 44 256.43 \$, soit et est adoptée telle que lue et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

10835-10856	Annulés	
10857	Autos et camions D. Lévesque Inc	1 222.95 \$
10858	Areo-Feu	586.37 \$
10859	Roger Arteau	309.34 \$
10860	ACSIQ	304.69 \$
10861	Ass. Forestière de Lanaudière	300.00 \$
10862	Atelier usinage St-Donat Inc.	64.39 \$
10863	Johanne Baillargeon	14.12 \$
10864	Boisvert Chevrolet Buick GMC	1 039.83 \$
10865	Beausoleil et Denis Inc.	3 796.42 \$
10866	Benson Pièces d'auto	71.31 \$
10867	Centre de liquidation Raynat Inc.	200.50 \$
10868	Remboursement de dépenses	80.00 \$
10869	Coopsco des Laurentides	402.40 \$
10870	Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.	3 018.09 \$
10871	Environex	79.92 \$
10872	Formules municipales	225.80 \$
10873	FX Mécanique	137.97 \$
10874	Garage Marcel Lamarche	386.05 \$
10875	Marcel Gaudreau	667.06 \$
10876	Godon Atelier de Carrosserie	448.41 \$
10877	La Griffes SGB	89.68 \$
10878	Sobey's Saint-Donat	247.90 \$
10879	Insta-Mix	232.64 \$
10880	L'Atelier Urbain Inc.	436.91 \$
10881	Alain Lalonde	34.40 \$
10882	A.Lapierre, Gestion documentaire	3 880.41 \$
10883	Lignes M.D. Inc.	4 002.89 \$
10884	Lumen Inc.	3 153.76 \$
10885	Martech	117.85 \$
10886	Mécan Expert	28.73 \$
10887	Multi Routes	10 375.86 \$
10888	Patrick Morin	699.31 \$
10889	Pétrole Pagé Inc.	1 768.52 \$
10890	M. St-Amour et fils Inc.	47.29 \$
10891	Pivin et Drapeau Inc.	607.65 \$
10892	Distribution Praxair	168.96 \$
10893	Produits San. des Plaines Inc.	337.56 \$
10894	Info Page	87.90 \$
10895	Sintra Inc.	2 525.19 \$
10896	Chantal Soucy	191.30 \$
10897	SRAD Communications	98.88 \$
10898	Stinson Équipement Québec Inc.	538.66 \$
10899	Remboursement de dépenses	53.99 \$

10900	Wolters Kluwer Québec Inc.	1 274.57 \$
10901	Remboursement de taxes	488.79 \$
10902	Bell Canada	750.19 \$*
10903	Carrefour Jeunesse	100.00 \$
10904	Compo Recycle	31 536.42 \$*
10905	Conteneur Recycle Inc.	1 374.41 \$*
10906	Crévale	100.00 \$
10907	L'Union-Vie	3 941.75 \$*
10908	MRC de la Matawinie	15 717.04 \$*
10909	Serv protection canine des Monts	1 136.04 \$
10910	Syndicat canadien	526.89 \$*
10911	Xérox Canada Ltée	384.70 \$*
10912	Ministre des Finances	107 415.00 \$*
10913	Manoir de la rivière Dufresne	3 053.75 \$*

Total des incompressibles : 164 700.15 \$

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES**

### **7. Règlements et avis de motion**

**17-214 7.1 MANDAT POUR LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL [n/d 202-110]**

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN LALONDE ET RÉSOLU;**

QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur la réglementation**

### **8. Administration et ressources humaines**

**17-215 8.1 Crévale [n/d 114-230]**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le

renouvellement de notre certification OSER-JEUNES, au coût de 100\$, qui certifie que la municipalité choisit que la persévérance scolaire et la réussite éducative de chaque jeune Lanaudois demeurent une priorité régionale.

Adopté unanimement par les conseillers.

**17-216 8.2 Carrefour Jeunesse Emploi Matawinie [n/d 114-230]**

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande d'aide financière, pour un montant de 100\$, au programme "Place aux jeunes Matawinie".

Adopté unanimement par les conseillers.

**17-217 8.3 Entente club de la FADOQ-NDM [n/d 114-500]**

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate la mairesse et la directrice générale à rencontrer la FADOQ-NDM et produire une entente avec eux pour l'utilisation des locaux qui sont inclus dans notre bail avec le Manoir de la Rivière Dufresne.

L'entente devra être approuvée par le conseil municipal.

Adopté unanimement par les conseillers.

**17-218 8.4 Employé municipaux – prolongement [n/d 302-100]**

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal accepte de prolonger l'engagement de M. Dominique Romard, de deux (2) semaines supplémentaires, aux mêmes conditions salariales.

Adopté unanimement par les conseillers.

**17-219 8.5 Rémunération électorale 2017 [n/d 107-150]**

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la rémunération du personnel électoral pour les élections municipales du 5 novembre 2017, selon le document déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration  
et les ressources humaines**

## **9. Sécurité publique**

### **9.1 Rapport du conseiller responsable**

#### **17-220 9.2 Bouées – entente Camp Ouareau [n/d 401-133]**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la signature de l'entente avec le Camp Ouareau pour l'installation et le retrait des bouées qui sont installées sur le lac Ouareau, dans le secteur de Notre-Dame-de-la-Merci, telle que déposée.

Le coût de l'entente sera de 500 \$ annuellement et sera renouvelable automatiquement, à moins d'avis contraire de l'une des parties, pour une période maximum de 5 ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la sécurité publique**

#### **17-221 9.3 Pompier volontaire – engagement [n/d 302-110]**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'engagement de Madame Sylvie Masse à titre de pompière cadette.

Un rapport de recommandation du directeur du SSI a été déposé et l'engagement deviendra effectif après le dépôt du certificat médical conforme, auprès de la directrice générale, effectué à la clinique de Rosemère.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **10. Voirie**

### **10.1 Rapport du conseiller responsable**

#### **17-222 10.2 Caméra de surveillance – garage [n/d 403-101]**

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal accepte l'offre d'Alarme Clermont pour l'acquisition de caméras pour le garage municipal, au coût de 3 196.31 \$, taxes et installation incluses.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **17-223 10.3 Éclairage - Mégadôme [n/d 403-101]**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'installation d'éclairage dans le Mégadome, au coût de 2 625 \$ plus taxes, selon la soumission de l'entreprise Claude Rondeau, entrepreneur électricien. L'installation devra être complétée d'ici le 27 octobre 2017.

Les coûts des travaux seront affectés au surplus accumulé non-affecté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**17-224 10.4 Contrat de déneigement [n/d 401-111]**

Attendu que la municipalité avait inclu l'entretien hivernal de la route 347 sur son territoire moyennant une compensation financière;

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous offre un montant de 78 000 \$/année comme compensation représentant 4 423 52\$ / km;

Attendu que la Municipalité a procédé à l'appel d'offre pour l'entretien des chemins municipaux et de la 347;

Attendu qu' un seul soumissionnaire a déposé une offre soit Jobert Inc.;

Attendu que les prix obtenus sont les suivants :

**Pour 3 ans**

**Chemins municipaux** 4 200 \$ /km 2017-2018  
4 300 \$ /km 2018-2019  
4 400 \$ /km 2019-2020

**347** 6 800 \$ /km 2017-2018  
7 000 \$ /km 2018-2019  
7 200 \$ /km 2019-2020

**Pour 5 ans**

**Chemins municipaux** 4 000 \$ /km 2017-2018  
4 000 \$ /km 2018-2019  
4 100 \$ /km 2019-2020  
4 300 \$ /km 2020-2021  
4 300 \$ /km 2021-2022

**347** 6 800 \$ /km 2017-2018  
6 800 \$ /km 2018-2019  
7 100 \$ /km 2019-2020  
7 100 \$ /km 2020-2021  
7 300 \$ /km 2021-2022

Attendu qu' après négociation afin d'obtenir le taux de 6 800 \$/km, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous informe du retrait de leur offre pour l'entretien de la route 347 en période hivernale et prend l'entretien à sa charge;

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde le contrat à Jobert Inc. pour une période de 5 ans sans l'entretien de la 347 et autorise la mairesse et la directrice générale à procéder à la signature du contrat.

Adopté unanimement par les conseillers.

**17-225 10.5 Chemin du Hibou- déneigement 2017-2018 [ch. du Hibou]**

Attendu que la municipalité peut, en vertu de l'article 70 de la loi sur les compétences municipales, entretenir une voie privée ouverte au public;

Attendu que l'entente est pour la saison 2017-2018;

Attendu que la majorité des propriétaires ont fait la requête;

Attendu que les frais imputables au déneigement du chemin du Hibou seront à la charge des propriétaires;

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de procéder au déneigement du chemin du Hibou, selon l'offre acceptée des propriétaires de 2 069.55 \$, de l'entrepreneur Transport Patric Légaré enr.

Le montant sera chargé à parts égales, à même les comptes de taxes des propriétaires, en janvier 2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la voirie**

**11. Environnement et Hygiène du milieu**

**11.1 Rapport de la conseillère responsable**

**17-226 11.2 Devis Collecte à trois voies [n/d 401-111]**

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que suite à l'ouverture des soumissions du 2 octobre dernier, un seul soumissionnaire a déposé une offre.

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Compo Recycle au coût de 895 469.12 \$ \$ pour une durée de 3 ans et autorise la mairesse et la directrice générale à procéder à la signature du contrat.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'environnement  
et l'hygiène du milieu**

## **12. Santé, famille et petite enfance**

### **12.1 Rapport de la conseillère responsable**

#### **Période de questions sur la santé, famille et petite enfance**

## **13. Aménagement, urbanisme**

### **13.1 Rapport du conseiller responsable**

#### **17-227 13.2 Demande de dérogation : 3468, chemin Saint-Guillaume matricule 5728 36 6125**

**Attendu qu'**une demande de dérogation a été déposée pour l'immeuble situé au 3468, chemin St-Guillaume;

**Attendu que** la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'installation d'un quai sur pilotis d'une longueur de 25,60 mètres au lieu de 8 mètres, sur le lac Ouareau;

**Attendu qu'**un avis a été publié et affiché le 14 septembre 2017 à l'effet qu'une demande de dérogation numéro DM-2017-04-2 serait entendue en ce jour;

**Madame la mairesse invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires au regard de la présente demande d'usage conditionnel. Audition des personnes intéressées :**

- **Aucun commentaire reçu.**

**Attendu qu'**il s'agit de la révision d'une décision rendue par le conseil municipal le 2 août 2017, étant donné que certaines informations déposées par le demandeur n'ont pas été remises avec la demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme et le Conseil municipal;

**Attendu que** le projet respecte la norme de 20 mètres carrés pour la superficie totale;

**Attendu que** le projet respecte la norme maximale de 2 mètres pour la largeur;

**Attendu que** toutes les possibilités de modifier le projet afin de le rendre conforme au Règlement de zonage en vigueur ont été examinées;

**Attendu que** la longueur demandée est justifiée par la faible profondeur de l'eau et la présence de nombreuses roches à cet endroit;

**Attendu que** le quai est érigé en front de l'immeuble du demandeur;

**Attendu que** l'installation d'un quai sur pilotis contribue au maintien de la libre circulation de l'eau et est autorisée en vertu de l'article 31 du Règlement sur les habitats fauniques;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure;



Madame la mairesse demande le vote :

- Madeleine Proulx : oui
- Johanne Baillargeon : oui
- André Savage : oui
- Isabelle Parent : oui
- Alain Lalonde : oui

Le conseil municipal accepte la demande de dérogation afin d'installer un quai d'une longueur de 25,60 mètres pour l'immeuble situé au 3468, chemin Saint-Guillaume.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

#### **14. Promotion et développement économique**

##### **Période de questions sur la promotion et le développement économique**

#### **15. Loisirs, Art et Culture**

##### **15.1 Rapport de la conseillère responsable**

##### **17-228 15.2 Loisirs municipaux – [n/d 802-100]**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la tenue de l'activité d'Halloween le mardi 31 octobre.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture**

#### **Période de questions**

##### **17-229 16. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #17-213, 17-215, 17-216, 17-218, 17-219, 17-220, 17-222, 17-223, 17-224, 17-225, 17-226, 17-228.**

---

**Chantal Soucy, directrice générale**

**44 personnes**

**Fin de la session 21h09**

---

**Roxanne Turcotte, Mairesse**

---

**Chantal Soucy, Directrice générale**